



CFA ESS-RH



C'est lors de ton rdv avec notre pôle handicap que seront étudiés ta situation et les aménagements éventuels dont tu pourras disposer.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement, nous t'invitons à te munir du document officiel attestant de ta situation.

A titre indicatif, voici la liste des différents organismes qui peuvent délivrer ce document:

- la **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) peut vous délivrer la reconnaissance **RQTH** ou **PPS**.

RQTH: la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (aides spécifiques et tiers temps)

PPS: le Projet Personnalisé de Scolarisation (aménagements spécifiques)

- la **CDAPH** (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) délivre l'**AAH** et l'**AEEH**.

AAH: Allocation aux Adultes Handicapés (aide financière permettant de bénéficier d'une ressource minimum)

AEEH: Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (enfant de moins de 20 ans, aide versée aux parents)

- La **CPAM** peut également vous délivrer une attestation d'**ALD** (Affectation Longue Durée)

L'APPRENANT EN SITUATION DE HANDICAP

NOTRE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

"Qui m'accompagne dans mon parcours de formation?"

"Ton référent local travaille de concert avec le **référént Handicap du CFA, Arnaud Carlier**. Formateur au sein du CFA, Arnaud occupe également cette fonction.

La mission d'Arnaud est de **veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap**, par l'ensemble des acteurs du CFA: administration, pédagogie, formateurs, tuteurs... Il veille à ton accompagnement dans un souci d'équité"

"Quand évoquer mon handicap?"

"Dès que possible et ce afin de bénéficier de tous les aménagements prévus pour toi: **au moment de l'entretien préalable, sur ta fiche de liaison, ou lors de ta rentrée**. Mais plus tôt le CFA sera informé de ton statut, plus vite le dispositif pourra être mis en place"

"Comment se présente le dispositif?"

"C'est au moment de l'entretien que seront évalués tes besoins. A titre d'exemples, il peut s'agir de la **mise en place d'un tiers temps, de cours en distanciel synchrone, de soutien pédagogique individuel**...

Arnaud restera à ton écoute tout au long de ton parcours et pourra t'orienter vers d'autres structures d'accompagnement, d'autres formats de prise en charge.

Vos échanges seront confidentiels et aucune information ne sera transmise sans ton accord"

APPRENTISSAGE ET HANDICAP

ESS-RH met à disposition des apprentis en situation de handicap un **accompagnement spécifique** tout au long de la formation:

- Information sur les métiers, les formations proposées... Arnaud t'aide dans la **définition de ton projet professionnel** et t'oriente vers les partenaires adaptés le cas échéant.

- **Echanges avec l'employeur et les partenaires** impliqués tout au long du parcours en apprentissage

- **Parcours de formation adapté** qui prend en compte ta situation individuelle:

o supports de cours adaptés à ton handicap (taille des caractères, police dyslexique...)

o environnement (éclairage, rampes d'accès...)

o soutien pédagogique (tuteur dédié)

- Aménagement des **conditions de passage de l'examen**

ACCESSIBILITE

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous veillons également à ce que tu puisses bénéficier du même accès aux ressources matérielles et pédagogiques que tout apprenant.

NOS PARTENAIRES HANDICAP

CAP EMPLOI

AGEFIPH (Ressource Handicap Formation)



VOTRE RÉFÉRENT

Arnaud CARLIER
handicap@ess-rh.fr

www.ess-rh.fr